



**METPARK**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

07 JUIN 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 29 mai 2024 (convocation du 15 mai 2024)**

Aujourd'hui vingt neuf mai deux mille vingt quatre à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** M. Olivier ESCOTS à M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT

**La séance est ouverte**

**AFFAIRE 2024/03/01F**

**MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSION DE LA FOURRIERE DE  
MERIGNAC – 2 LOTS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique

La présente délibération concerne les travaux d'extension de la fourrière de Mérignac.

Il s'agit d'un marché ordinaire à prix forfaitaire avec une durée de travaux prévue de 6 mois.

Une consultation sous forme d'une procédure adaptée a été lancée le 05/04/2024 pour l'attribution des lots suivants :

- lot 01 VRD/Gros œuvre/Second œuvre/aménagement urbain,
- lot 02 électricité.

A la date de dépôt fixée au 26/04/2024, 4 entreprises ont présenté une offre : SANTERNE, SORREBA TECHNOLOGIE, DUNE CONSTRUCTION et FAUCHE.

A la suite de l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer :

- le lot 01 VRD/Gros œuvre/Second œuvre/aménagement urbain à SORREBA TECHNOLOGIE pour un montant global et forfaitaire de 1.376.401,40 € HT,
- le lot 02 électricité à FAUCHE pour un montant global et forfaitaire de 198.527,66 € HT.

**Aussi, vous est-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur à :**

- **signer le marché de travaux pour l'extension de la fourrière de Mérignac ainsi que tous les documents d'exécution, y compris tous les actes modificatifs,**
- **inscrire les crédits budgétaires nécessaires à ce marché sur les budgets des exercices en cours pour les montants visés ci-dessus.**

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 29 mai 2024**

**Pour expédition conforme**

**Le Président**



**Christophe DUPRAT**